



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## PREAMBULE

L'association ACOVA CFTT dont le siège est Place Simone Veil 81500 Saint-Lieux-lès-Lavaur, enregistrée sous le numéro 387 941 982 00010

Représentée par Jacques DAFFIS, ayant tous pouvoirs aux effets et bénéfiques des présentes, Les présentes conditions générales sont applicables à tout achat, utilisation ou remboursement de tout produit, ainsi qu'à toute utilisation du site <https://www.cftt.org> exploité par ACOVA CFTT.

## ARTICLE 1: DEFINITIONS

La plateforme internet propose un catalogue en ligne décrivant l'ensemble des prestations proposées par ACOVA CFTT.

ACOVA CFTT se réserve le droit de compléter le catalogue en ligne présent ou de cesser leur diffusion à sa seule discrétion et à tout moment.

### PARTIES

Désigne le client et/ ou l'association ACOVA CFTT

### CLIENT

Désigne l'acquéreur d'une activité, le client pouvant ou non être le bénéficiaire de la prestation selon qu'il fera un usage personnel de cette dernière ou non.

### UTILISATEUR

Désigne la personne se connectant sur le site, sans être nécessairement un client ou un bénéficiaire.

### PRESTATION

Désigne la prestation que fournit ACOVA CFTT au bénéficiaire parmi la sélection d'offres contenues dans son catalogue, étant entendu que les conditions d'exécution de cette prestation sont dépendantes de la disponibilité à la date choisie par le bénéficiaire

### DONNEES PERSONNELLES

Désigne toute information servant notamment sur internet à l'identification d'une personne physique (nom, prénom, adresse électronique)

### SITE

Désigne le site accessible sous l'URL <https://www.cftt.org>

## ARTICLE 2: OBJET DU CONTRAT ET APPLICABILITE DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### 2.1 Objet du contrat

L'objet des présentes conditions générales de vente est la définition des conditions et modalités entourant la commercialisation par l'association ACOVA CFTT de ses produits et services.

### 2.2 Acceptation préalable des conditions générales de vente

L'acceptation des conditions générales d'utilisation est indispensable préalablement à l'accès ou à l'utilisation du site, à l'acquisition, la réception ou l'utilisation d'une activité sur le site.

L'utilisateur prend connaissance des conditions générales de vente dans leur intégralité par un clic sur le lien hypertexte prévu à cet effet, et les accepte en cochant la case prévue.

Le défaut d'acceptation des conditions générales de vente selon les modalités précitées prive l'utilisateur de la possibilité de poursuivre le processus de réservation en cours.

En cas d'opposition auxdites conditions générales, l'utilisateur s'abstiendra de l'utilisation du site et du déclenchement du processus de réservation.

### 2.3 Applicabilité des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales de vente sont applicables aux seules réservations d'activités passées sur le site.



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### 2.4 Modification des conditions générales de vente

L'association ACOVA CFTT se réserve le droit de procéder à des modifications des présentes conditions générales de vente à tout moment, et sans préavis, étant entendu que le cas échéant, les modifications seront inapplicables aux réservations préalablement acceptées et confirmées par l'association ACOVA CFTT.

### 2.5 Capacité du client

Tout Client déclare avoir la capacité juridique conformément à l'article 1124 du Code Civil pour contracter et utiliser le Site conformément aux Conditions Générales de Commercialisation et d'Utilisation du Site

## ARTICLE 3: FORMATION DU CONTRAT

### 3.1 Par le site internet

3.1.1 Les réservations peuvent être passées par l'utilisateur sur le site internet <https://www.cftt.org>.

3.1.2 L'utilisateur sélectionne une ou plusieurs activités proposées sur le catalogue en ligne

3.1.3 Un récapitulatif est alors adressé à l'utilisateur, faisant apparaître les choix opérés ainsi que le prix du montant total de la réservation, avec indication du mode de paiement par carte bancaire pour lequel opte l'utilisateur

3.1.4 En application des dispositions de l'article 1369-5 du code civil, ce premier clic permet à l'utilisateur de vérifier le détail de sa réservation. et le prix total de celle-ci, et de rectifier d'éventuelles erreurs avant que ne soit enregistrée la réservation définitive.

3.1.5 La réservation n'est enregistrée et le contrat réputé formé après la confirmation de la réservation formalisée par le deuxième clic opéré par l'utilisateur.

3.1.6 En application des dispositions de l'article 1369-5 alinéa 2 du code civil, un courriel de confirmation sera adressé à l'utilisateur, accusant réception de la réservation adressée à l'association ACOVA CFTT.

3.1.7 La conservation et l'impression du courriel de confirmation mettront en mesure le client d'apporter la preuve de la passation de la réservation auprès de l'association ACOVA CFTT.

3.1.8 l'association ACOVA CFTT entend préciser qu'en cas de paiement par carte bancaire, le contrat ne sera réputé définitivement conclu que sous réserve de l'acceptation du paiement par la banque du client.

3.1.9 L'utilisateur peut procéder à l'annulation d'une réservation au moins 2 heures avant la date et l'heure prévues. Il sera alors remboursé intégralement.

3.1.10 Validité des billets: les billets imprimés à l'issue de la réservation en ligne sont valables uniquement pour la prestation de la date et l'heure qui y sont indiqués. Pour procéder au report de la prestation, il convient d'annuler la réservation initiale et d'en effectuer une nouvelle.

## ARTICLE 4: PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

4.1 Les prix des activités sont indiqués en euros TTC et sont ceux en vigueur au jour de la réservation.

4.2 Le paiement d'une réservation en ligne se fait obligatoirement par carte bancaire.

4.3 Le paiement par carte bancaire pourra avoir lieu par Carte Bleue, Visa, Eurocard/Mastercard, Maestro.

4.4 Le client indiquera dans la zone prévue à cet effet le numéro de carte bancaire, sa date de validité ainsi que le pictogramme de sécurité inscrit au dos de la carte bancaire, dans le cas d'un achat en ligne d'une activité.

4.5 Ce mode de paiement entraînera le débit immédiat, en date du jour de passation de la réservation, de la totalité ou d'un acompte du montant de celle-ci.



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

4.6 En cas de défaut de paiement ou de refus d'autorisation émanant de la banque du client, l'association ACOVA CFTT sera en droit de suspendre le processus de passation de la réservation.

4.7 Dans le cas d'une détention par le client d'un compte paypal, si le client opte pour un paiement par carte bancaire, le client aura la possibilité de payer par son compte paypal.

Si le client ne dispose pas de compte paypal, il lui sera proposé d'en créer un en suivant les indications qui lui seront adressées.

### ARTICLE 5: PREUVE DES RESERVATIONS

5.1 Les données inscrites dans les bases de données de l'association ACOVA CFTT constituent la preuve des réservations passées, sous réserve d'une erreur matérielle manifeste dont il incombe au client d'apporter la preuve.

5.2 Les données relatives aux réservations passées constituent des modes de preuve admis et opposables dans les mêmes conditions que les actes établis par écrit.

### ARTICLE 6 : SECURITE DES PAIEMENTS

6.1 Les réservations d'activités font l'objet de contrôles réguliers. Le bon fonctionnement de ces contrôles pourra contraindre l'association ACOVA CFTT à suspendre le processus de passation des réservations, et à solliciter de l'utilisateur la fourniture de justificatifs, tels que justificatifs de domicile, d'identité ou de débit, qui devront être conformes aux informations entrées par l'utilisateur lors de la passation de la réservation, ainsi qu'aux coordonnées du porteur de la carte bancaire utilisée, coordonnées de facturation entrées lors de la réservation ainsi que, le cas échéant, aux coordonnées du porteur de la carte de paiement utilisée.

6.2 Les informations collectées à l'occasion de ces contrôles pourront faire l'objet d'un traitement automatisé de données, ce afin de définir un niveau de sécurité des transactions et de lutter contre la fraude à la carte bancaire

### ARTICLE 7 : TRANSFERT DE PROPRIETE/ TRANSFERT DE RISQUES

La délivrance des activités au client entraînera transfert de propriété et des risques.

### ARTICLE 8: NON CONFORMITE

8.1 Toute erreur portant sur les activités commandées devra être signalée par le client, par lettre ou courriel (rubrique contact du site), dans un délai de 72 heures suivant la date de réception de la réservation.

8.2 Les réclamations qui ne seraient pas effectuées dans les conditions stipulées au présent article ne pourront être prises en compte, et ne pourront en aucun cas donner naissance à la mise en oeuvre de l'association ACOVA CFTT à l'égard du client.

### ARTICLE 9: CONDITIONS D'UTILISATION DES ACTIVITES

9.1 Les conditions générales de vente doivent être portées à la connaissance du bénéficiaire de l'activité. Cette transmission d'information sera prise en charge le cas échéant par le client.

9.2 La possibilité de bénéficier d'une prestation est subordonnée à la présentation préalable du courriel de confirmation, pour les activités achetées en ligne.

9.3 Les photographies présentées dans le catalogue ne sont pas contractuelles, et toute reproduction partielle ou entière est interdite.

9.4 La délivrance de la Prestation est soumise aux conditions spécifiques de l'association ACOVA CFTT, notamment en termes d'annulation ou de modification de la réservation, de limite d'âge et des conditions physiques du ou des Bénéficiaires (voir ARTICLE 14.4 Règlement de Police).

En tout état de cause, l'association ACOVA CFTT ne peut voir sa responsabilité engagée du fait de l'exécution d'une quelconque prestation



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

9.5 Certaines conditions devant être prises en considération (météo, condition physique des participants.), l'association ACOVA CFTT pourra valablement refuser l'exécution de la prestation, ou procéder à son ajournement, en cas de défaut de réunion des conditions requises.

9.6 Le bénéficiaire est tenu dans le cadre de l'exécution de la prestation, de se conformer aux règles de prudence élémentaires, notamment s'agissant des activités sportives à risques. Conscient de ces risques, le bénéficiaire déclare en acceptant entièrement les conséquences.

### ARTICLE 10 : SERVICE CLIENTS- RECLAMATIONS

Toute demande d'information et de précisions relatives notamment à l'achat, au remboursement, à l'échange, au fonctionnement des activités, doit être adressée à l'association ACOVA CFTT par courriel ou par voie postale.

### ARTICLE 11 : DONNEES PERSONNELLES

13.1 L'association ACOVA CFTT aura recours à la collecte des données personnelles concernant le Client lors notamment des passations de réservation de Produits, ces informations seront obligatoires pour valider ladite réservation.

13.2 Le Client aura la possibilité de s'opposer sans frais, hormis ceux liés à la transmission du refus, à l'utilisation de ses données personnelles, lorsque celles-ci sont recueillies et chaque fois qu'un courrier électronique de prospection lui sera adressé.

13.3 L'association ACOVA CFTT pourra également être amenée à transférer des données concernant l'Utilisateur à des tiers parmi lesquels figurent ses Partenaires.

13.4 En application des dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 " Informatique et Libertés ", modifiée, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de suppression des données personnelles et un droit d'opposition que vous exercez.

Pour ce faire, vous devez adresser un courrier à l'adresse de correspondance à l'association ACOVA CFTT.

### ARTICLE 14 : RESPONSABILITE

14.1 L'association ACOVA CFTT ne peut en aucun cas voir sa responsabilité engagée si l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable au Client, ou au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers étranger à la fourniture des Prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure.

14.2 La responsabilité de plein droit prévue à l'article L. 211-16 précité est exclue, conformément à l'article L. 211-17 du Code du tourisme.

14.3 Sauf dispositions légales contraires, l'association ACOVA CFTT ne pourra en aucun cas voir sa responsabilité engagée en cas de préjudice causé par le Client.

#### 14.4 REGLEMENT DE POLICE

L'entrée dans les emprises du Chemin de Fer Touristique du Tarn et/ou l'accès aux trains vaut pleine et entière acceptation du Règlement de Police.

Les voyageurs sont censés avoir pris connaissance du Règlement de Police et s'engagent à le respecter sans restriction. Celui-ci est affiché dans les gares et est disponible sur simple demande dans les gares du CFTT, auprès du Chef de Train.

Il est rappelé aux responsables des groupes et des familles qu'ils doivent assurer la surveillance des personnes qui sont sous leur responsabilité, en particulier les mineurs. L'accès aux plateformes d'extrémité des voitures se fait sous la responsabilité d'un adulte juridiquement responsable.

### ARTICLE 15 : INDEPENDANCE DES CLAUSES CONTRACTUELLES



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Dans l'hypothèse où l'une des présentes dispositions devait être déclarée nulle ou réputée non écrite, la validité des autres dispositions des Conditions Générales de Commercialisation ne serait pas affectée.

### ARTICLE 16 : ASSURANCE

L'association ACOVA CFTT a souscrit à une assurance responsabilité civile et professionnelle qui couvre notamment les conséquences pécuniaires pouvant incomber à l'assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés au Bénéficiaire par suite de fautes, erreurs de fait ou de droit, omissions ou négligence commises à l'occasion de son activité d'émetteur d'activités.

### ARTICLE 17 : LOI APPLICABLE

La loi applicable aux Conditions Générales de Commercialisation et le contrat conclu à l'occasion d'une réservation d'activité est la loi française pour tous les litiges relatifs, notamment, à leur validité, leur interprétation, leur exécution ou leur résiliation.

### ARTICLE 18 : JURIDICTION COMPETENTE (REGLEMENT DES LITIGES)

Le tribunal compétent en cas de litige sera celui au choix du demandeur, celui du domicile du défendeur, ou du lieu de livraison effective du Produit.